

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Transmission d'entreprise : trouver et sélectionner un repreneur

Trouver un repreneur est une étape cruciale qui implique de faire connaître votre entreprise et de communiquer votre intention de la vendre. Vous devrez dès lors définir vos critères de sélection du repreneur et veiller à la confidentialité de votre projet.

Rédaction de l'annonce de cession

L'**annonce de cession** doit être suffisamment **complète et attractive** pour déclencher chez les candidats à la reprise l'envie de vous contacter.

À l'inverse, une annonce floue et peu étoffée risque de rebouter de potentiels repreneurs de l'entreprise.

Pour valoriser votre annonce, le descriptif de votre entreprise doit s'appuyer sur les **informations suivantes** :

Localisation géographique

Secteur d'activité

Chiffre d'affaires

Potentiel de développement

Effectif de l'entreprise

Surface commerciale

Coût de l'immobilier en location

État de la concurrence

État du matériel et équipements

Raison de la cession (départ à la retraite, nouvelle opportunité)

Apport minimum requis pour la reprise

Attention

Une annonce de cession doit rester **anonyme**. Il est important de **préserver la confidentialité** de l'entreprise pour ne pas inquiéter vos clients et vos fournisseurs.

Diffusion de l'annonce de cession

Pour être efficace, l'annonce de cession d'entreprise doit être diffusée à un maximum de candidats sérieux dans un laps de temps restreint.

En plus de votre réseau personnel et professionnel, vous disposez de nombreux **canaux de diffusion** pour communiquer votre annonce :

Bases de repreneurs et bourses d'annonces d'entreprise à reprendre

Chambres consulaires : Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), Chambres d'agriculture (CA)

Associations : Cédants et repreneurs d'affaires (CRA), Club Entrepreneurs des Arts et Métiers (CLENAM)

Acteurs privés : FUSACQ et la Compagnie nationale des conseils en fusions et acquisitions (CNCFA)

À noter

France Num vous explique [comment trouver une bourse d'annonces](#) adaptée à vos besoins.

Vous pouvez éventuellement confier la recherche d'un repreneur à un **mandataire** expert en transmission d'entreprise. Ce mandataire peut être un cabinet spécialisé en vente de fonds de commerce ou en fusion-acquisition de PME, d'un expert-comptable, avocat ou notaire.

Le mandataire vous mettra en relation avec des candidats à la reprise. Son système de rémunération est généralement basé sur **un pourcentage** du bien vendu.

BPI France met à disposition une **bourse de transmission d'entreprises** :

- [Bourse de transmission d'entreprises](#)

La CMA met à disposition une bourse nationale des créateurs, des repreneurs et des cédants dans l'artisanat.

- [Bourse nationale des créateurs, des repreneurs, des cédants dans l'artisanat](#)

Choix du repreneur de l'entreprise

Profils des repreneurs

Plusieurs profils de repreneurs peuvent répondre à votre offre :

Membres de la famille ou amis

Salariés

Clients

Fournisseurs : pour intégrer votre entreprise dans leur chaîne de production

Concurrents : pour augmenter leurs parts de marché

Tiers à l'entreprise

Attention

Se rapprocher d'un concurrent peut **s'avérer risqué** (diffusion d'informations confidentielles) dans le cas où la cession n'aboutirait pas.

Critères de sélection du repreneur

Vous pouvez baser la sélection de votre repreneur sur **differents critères** :

Critères personnels : situation familiale, âge, personnalité du repreneur

Critères professionnels : connaissance du marché, stratégie de développement de l'entreprise, situation professionnelle antérieure

Critères financiers : acceptation du prix proposé, apport financier, investissement seul ou à plusieurs

Pour chaque critère de votre liste, c'est à vous de déterminer s'il est incontournable, recommandé ou simplement facultatif pour la reprise.

Vous n'avez pas l'obligation de communiquer la liste de vos critères aux candidats.

À noter

En fonction du secteur et de la taille de votre entreprise, il peut être nécessaire de définir un **minimum de compétences techniques** indispensables pour la reprise. C'est le cas pour les secteurs de l'industrie et de l'ingénierie qui requièrent une expertise particulière.

Gestion de la confidentialité

Informations sensibles

La rencontre avec les repreneurs éventuels implique l'échange d'**informations sensibles** :

Données financières

Liste des clients et des fournisseurs

Stratégies et perspectives d'évolution

Innovations technologiques de l'entreprise (pas encore brevetées)

La divulgation de ces informations est incontournable, elle permet une **négociation efficace** et en toute transparence.

Toutefois, ces informations doivent être **protégées**, notamment au regard de la concurrence.

Accord de confidentialité

Pour assurer cette protection, vous devez absolument exiger des repreneurs éventuels qu'ils signent un **accord de confidentialité**. Cet accord s'appliquera pendant toute la durée de la négociation.

L'accord de confidentialité oblige le destinataire de l'information à **maintenir son caractère secret** et à ne pas la divulguer à un tiers sans votre consentement écrit.

Il est important de mentionner les informations suivantes dans l'accord :

Informations couvertes par la confidentialité

Personnes habilitées à recevoir, communiquer et transmettre les informations et sous quelles conditions

Durée de l'obligation de confidentialité

La violation de cet accord entraîne le paiement de **dommages-intérêts** au profit de la victime.

Je transmets

Vous préparez la transmission

Anticiper et préparer la transmission d'entreprise

Diagnostiquer l'entreprise

Trouver et sélectionner un repreneur

Valoriser son entreprise avant la transmission

Vous transmettez une entreprise individuelle

Cession de l'entreprise individuelle à un tiers

Cession de l'entreprise individuelle aux salariés

Cession de l'entreprise individuelle à un membre de la famille

Donation de l'entreprise individuelle à un membre de la famille

Donation de l'entreprise individuelle aux salariés

Vous transmettez un fonds de commerce

Cession du fonds de commerce à un tiers

Cession du fonds de commerce à un membre de la famille

Cession du fonds de commerce aux salariés

Donation du fonds de commerce à un membre de la famille

Donation du fonds de commerce aux salariés

Vous transmettez des parts sociales

Cession de parts sociales à un membre de la famille

Cession de parts sociales à un associé

Cession de parts sociales à un tiers

Donation de parts sociales à un membre de la famille

Donation de parts sociales à un associé

Donation de parts sociales à un tiers

Vous transmettez des actions

Cession d'actions à un membre de la famille

Cession d'actions à un associé

Cession d'actions à un tiers

Donation d'actions à un membre de la famille

Donation d'actions à un associé

Donation d'actions à un tiers

Vous finalisez la transmission

Négocier et rédiger le protocole d'accord avec le repreneur

Rédiger et signer l'acte de cession définitif

Pour en savoir plus

- Modèle d'accord de confidentialité
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- 10 étapes de la reprise d'entreprise (Infographie)
Source : Bpifrance
- Base de repreneurs
Source : Bpifrance
- Trouver une bourse d'annonces de reprise-transmission d'entreprises
Source : France Num
- Réaliser un prédiagnostic de reprise/transmission
Source : Bpifrance

Services en ligne

- Bourse de transmission d'entreprises
Outil de recherche
- Bourse nationale des créateurs, des repreneurs, des cédants dans l'artisanat
Outil de recherche



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00